

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
58e séance
tenue le
vendredi 31 mars 2000
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 58e SÉANCE

Présidente : Mme WENSLEY (Australie)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES
ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS (suite)

f) NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITE DES PENSIONS DU PERSONNEL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 118 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

Réforme des achats : définition des besoins urgents (suite)

Rapports du Corps commun d'inspection (suite)

Pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation
(suite)

Renforcement des mécanismes de contrôle externe (suite)

Rapports du Bureau des services de contrôle interne (suite)

Amélioration des méthodes de travail de la Cinquième Commission

POINT 119 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999
(suite)

Système intégré de gestion (suite)

POINT 120 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/54/SR.58
7 juin 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001 (suite)

Examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (suite)

POINT 124 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFERENCES (suite)

POINT 169 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES AU TIMOR ORIENTAL (suite)

POINT 173 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE L'ADMINISTRATION TRANSITOIRE DES NATIONS UNIES AU TIMOR ORIENTAL (suite)

POINT 175 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (suite)

POINT 127 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DU BUREAU DES SERVICES DE CONTROLE INTERNE (suite)

POINT 118 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 164 DE L'ORDRE DU JOUR : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

Personnel détaché à titre gracieux (suite)

Projet de règlement régissant le statut et les droits et obligations élémentaires des personnalités au service de l'ONU non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission (suite)

Textes réglementaires régissant le statut et les droits et devoirs élémentaires du Secrétaire général (suite)

POINT 164 DE L'ORDRE DU JOUR : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

POINT 125 DE L'ORDRE DU JOUR : BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

QUESTIONS DIVERSES

Achèvement des travaux de la Cinquième Commission pendant la première partie de la reprise de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS (suite)

f) NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITE DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite) (A/54/106; A/C.5/54/10/Add.1)

1. La PRESIDENTE appelle l'attention de la Commission sur les document A/54/106 et A/C.5/54/10/Add.1, par lesquels le Secrétaire général informe l'Assemblée générale de la démission de M. Kuznetsov (Fédération de Russie) du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies et de la candidature de M. Vislykh (Fédération de Russie) pour le reste du mandat de M. Kuznetsov. Comme il n'y a pas d'autre candidat, la Présidente considère que la Commission souhaite recommander à l'Assemblée générale la nomination de M. Vislykh au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat commençant à la date de sa nomination et prenant fin le 31 décembre 2000.

2. Il est recommandé de nommer M. Vislykh (Fédération de Russie) au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

POINT 118 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

Réforme des achats : définition des besoins urgents (suite) (A/C.5/54/L.43)

Projet de décision A/C.5/54/L.43

3. M. CROM (Pays-Bas) présente, au nom de la Présidente, le projet de décision A/C.5/54/L.43, qui contient une définition des besoins urgents.

4. Le projet de décision A/C.5/54/L.43 est adopté.

Rapports du Corps commun d'inspection (suite) (A/C.5/54/L.44)

Projet de résolution A/C.5/54/L.44

5. M. JAREMCZUK (Pologne) présente le projet de résolution A/C.5/54/L.44 et exprime l'espoir qu'il sera adopté par consensus.

6. Le projet de résolution A/C.5/54/L.44 est adopté.

Pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation (suite) A/C.5/54/L.48

Projet de résolution A/C.5/54/L.48

7. M. CROM (Pays-Bas), présentant le projet de résolution A/C.5/54/L.48 au nom de la Présidente, explique que le projet tend à ce que l'Assemblée approuve les directives relatives à l'externalisation et, au paragraphe 3, prie le Secrétaire général de définir de manière plus détaillée et avec des justifications des

/...

critères permettant de déterminer quelles activités et services devraient ou ne devraient pas être externalisés.

8. Le projet de résolution A/C.5/54/L.48 est adopté.

Renforcement des mécanismes de contrôle externe (suite) (A/C.5/54/L.50)

Projet de décision A/C.5/54/L.50

9. La PRESIDENTE, présentant le projet de décision A/C.5/54/L.50, exprime l'espoir qu'il sera adopté par consensus.

10. Le projet de décision A/C.5/54/L.50 est adopté.

11. Mme SILOT BRAVO (Cuba), prenant la parole pour expliquer sa position, déclare que la délégation cubaine s'est associée au consensus étant entendu qu'alors même que l'Assemblée générale a pris note des rapports énumérés dans le projet de décision, toutes les questions liées audit rapport restent à l'examen.

Rapports du Bureau des services de contrôle interne (suite) (A/C.5/54/L.55)

Projet de résolution A/C.5/54/L.55

12. M. VAN DE VELDE (Belgique), présentant le projet de résolution A/C.5/54/L.55 au nom de la Présidente, fait observer que les paragraphes 3 à 6 du projet de résolution traitent d'un certain nombre de questions liées aux rapports du Bureau des services de contrôle interne, et demande instamment à la Commission d'adopter le projet de résolution par consensus.

13. Le projet de résolution A/C.5/54/L.55 est adopté.

14. Mme SILOT BRAVO (Cuba) prenant la parole pour expliquer sa position, déclare que le projet de résolution qui vient d'être adopté confirme ce qui est dit dans la résolution 54/244 de l'Assemblée générale touchant le rôle de l'Assemblée dans l'examen des rapports du Bureau des services de contrôle interne (BSCI). La délégation cubaine espère vivement que les futurs rapports du BSCI tiendront compte de la recommandation figurant dans le projet de résolution et porteront exclusivement sur les questions relevant de son mandat de sorte que la Commission puisse centrer son attention sur les questions de fond évoquées dans les rapports.

Amélioration des méthodes de travail de la Cinquième Commission

15. La PRESIDENTE suggère à la Cinquième Commission de recommander à l'Assemblée générale de décider de remettre l'examen de la question de l'amélioration des méthodes de travail de la Commission à la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-quatrième session.

16. Il en est ainsi décidé.

POINT 119 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999
(suite)

Système intégré de gestion (suite)

Projet de décision A/C.5/54/L.45

17. M. JAREMCZUK (Pologne), présentant le projet de décision A/C.5/54/L.45 relatif au Système intégré de gestion, demande instamment à la Commission de l'adopter par consensus.

18. Le projet de décision A/C.5/54/L.45 est adopté.

POINT 120 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)
(A/C.5/54/L.46 et A/C.5/54/L.47)

Projets de décision A/C.5/54/L.46 et A/C.5/54/L.47

19. La PRESIDENTE, présentant les projets de décision A/C.5/54/L.46 et A/C.5/54/L.47, exprime l'espoir qu'ils seront adoptés par consensus.

20. Les projets de décision A/C.5/54/L.46 et A/C.5/54/L.47 sont adoptés.

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001 (suite)

Examen des prévisions de dépenses relatives à la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (suite) (A/C.5/54/L.49)

Projet de résolution A/C.5/54/L.49

21. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba), présentant le projet de résolution A/C.5/54/L.49, déclare que le projet de résolution tend à ce que l'Assemblée réaffirme que la Cinquième Commission est celle de ses Grandes Commissions à laquelle incombe le soin des questions administratives et budgétaires. Au paragraphe 5, le Secrétaire général serait prié de faire rapport à l'Assemblée, pendant la deuxième partie de la reprise de sa session, sur les moyens de financer la réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. La délégation cubaine espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

22. Le projet de résolution A/C.5/54/L.49 est adopté.

23. Mme ARCHINI (Italie) déclare que le Gouvernement italien a décidé de verser une contribution volontaire de 200 millions de lires, représentant l'équivalent d'environ 100 000 dollars, pour couvrir le coût de la participation des représentants des pays les moins avancés au Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

POINT 124 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFERENCES (suite) (A/C.5/54/L.42)

Projet de résolution A/C.5/54/L.42

24. Mme GONZALEZ POSSE (Argentine), présentant le projet de résolution A/C.5/54/L.42 au nom de la Présidente, explique que le rapport mis à jour du Secrétaire général sur la politique en matière de publications sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session et non à sa cinquante-cinquième session, comme indiqué dans la cinquième note de bas de page du projet de résolution.

25. M. NAKKARI (République arabe syrienne) dit que la traduction en arabe du paragraphe 8 du projet de résolution suscite un certain nombre de problèmes et qu'il présentera au Secrétariat une liste des corrections à apporter au projet.

26. Le projet de résolution A/C.5/54/L.42, tel que révisé oralement, est adopté.

POINT 169 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES AU TIMOR ORIENTAL (suite) (A/C.5/54/L.51)

Projet de résolution A/C.5/54/L.51

27. M. DARWISH (Egypte), présentant le projet de résolution A/C.5/54/L.51 au nom de la Présidente, exprime l'espoir qu'il sera adopté par consensus.

28. Le projet de résolution A/C.5/54/L.51 est adopté.

POINT 173 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE L'ADMINISTRATION TRANSITOIRE DES NATIONS UNIES AU TIMOR ORIENTAL (suite) (A/C.5/54/L.52)

Projet de résolution A/C.5/54/L.52

29. M. DARWISH (Egypte), présentant le projet de résolution A/C.5/54/L.52 au nom de la Présidente, demande instamment à la Commission de l'adopter par consensus.

30. Le projet de résolution A/C.5/54/L.52 est adopté.

POINT 175 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (suite) (A/C.5/54/L.53)

Projet de résolution A/C.5/54/L.53

31. M. MIRMOHAMMAD (République islamique d'Iran), présentant le projet de résolution A/C.5/54/L.53 au nom de la Présidente, appelle l'attention de la Commission sur le fait qu'aux termes du paragraphe 10 du projet, le Secrétaire général serait autorisé à engager pour le fonctionnement de la Mission pour la période du 6 août 1999 au 30 juin 2000 des dépenses d'un montant brut maximum de 200 millions de dollars, y compris le montant brut de 41 011 200 dollars précédemment autorisé par le Comité consultatif. Au paragraphe 11, l'Assemblée déciderait que le montant en question serait réparti entre les Etats Membres.

M. Mirmohammad espère vivement que le projet de résolution sera adopté par consensus.

32. Le projet de résolution A/C.5/54/L.53 est adopté.

POINT 127 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DU BUREAU DES SERVICES DE CONTROLE INTERNE (suite)

33. M. VAN DE VELDE (Belgique) regrette d'informer la Commission qu'il n'a pas été possible de mener à bien les consultations officieuses sur le point 127 de l'ordre du jour. Des progrès considérables ont été accomplis, mais les délégations ont besoin de plus de temps pour arrêter le texte d'un projet de résolution sur la question.

34. La PRESIDENTE suggère à la Cinquième Commission de recommander à l'Assemblée générale de remettre l'examen du point 127 de l'ordre du jour à sa cinquante-cinquième session.

35. Il en est ainsi décidé.

36. Mme ACHOURI (Tunisie) regrette qu'il n'ait pas été possible de dégager un consensus sur un projet de résolution si l'on considère tous les efforts qui ont été faits et qu'un seul paragraphe n'a pas encore fait l'objet d'un accord. Comme ce point de l'ordre du jour a été remis à la cinquante-cinquième session, la Cinquième Commission aura sans doute besoin d'une semaine pour accomplir ce qu'elle aurait pu faire en une heure si elle avait eu plus de temps pendant la partie en cours de la reprise de la session. Mme Achouri espère que les délégations en tiendront compte lorsqu'elles reprendront l'examen de la question.

POINT 118 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 164 DE L'ORDRE DU JOUR : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

Personnel détaché à titre gracieux (suite)

37. M. CHANDRA (Inde) fait savoir que les consultations officieuses sur le personnel détaché à titre gracieux ont été détaillées mais n'ont pas abouti et qu'il n'a pas été possible de s'entendre sur un projet de résolution.

38. La PRESIDENTE suggère à la Cinquième Commission de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer l'examen de la question du personnel détaché à titre gracieux par des gouvernements à la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-quatrième session.

39. Il en est ainsi décidé.

Projet de règlement régissant le statut et les droits et obligations élémentaires des personnalités au service de l'ONU non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission (suite)

Textes réglementaires régissant le statut et les droits et devoirs élémentaires du Secrétaire général (suite)

40. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) souligne qu'il importe que l'Assemblée générale prenne une décision informée sur les modifications qu'il est proposé d'apporter au Statut du personnel car il s'agit d'une question délicate. Lorsque la Cinquième Commission reviendra sur la question, le Secrétariat devrait fournir toutes les informations demandées et, peut-être, émettre d'autres propositions touchant les mesures à adopter.

41. La PRESIDENTE suggère à la Cinquième Commission de recommander à l'Assemblée générale de remettre à sa cinquante-cinquième session l'examen du projet de règlement régissant le statut et les droits et obligations élémentaires des personnalités au service de l'ONU non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission ainsi que des textes réglementaires régissant le statut et les droits et devoirs élémentaires du Secrétaire général.

42. Il en est ainsi décidé.

43. Mme ACHOURI (Tunisie) regrette qu'une question aussi importante doive être renvoyée à la prochaine session. Entre temps, le Secrétariat devra tenir dûment compte des préoccupations exprimées par les délégations, consulter tous les chefs d'organisations intergouvernementales élus par l'Assemblée générale et régler toutes les questions de caractère juridique avant de soumettre son rapport à l'Assemblée générale. Ce rapport devra traiter en particulier de la distinction entre les responsabilités des personnalités nommées par le Secrétaire général et des personnalités élues par l'Assemblée générale.

44. Mme SILOT BRAVO (Cuba) partage les vues de la délégation tunisienne. A la prochaine session, la Commission devra examiner une série de questions pour éviter tout malentendu, et analyser notamment des propositions concrètes touchant l'application des règlements proposés aux différentes catégories de personnalités mentionnées par la délégation tunisienne.

POINT 164 DE L'ORDRE DU JOUR : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

45. M. CHANDRA (Inde) regrette d'informer la Commission que l'accord ne s'est fait sur aucun projet de résolution relatif à la gestion des ressources humaines. Comme la Commission doit centrer son attention sur les questions relatives au personnel à la cinquante-cinquième session, elle pourrait revenir sur la question à ce moment-là.

46. Mme ARAGON (Philippines) pense qu'étant donné qu'un travail considérable a déjà été fait sur le projet de résolution relatif à la gestion des ressources humaines, la Commission devrait poursuivre son examen de cette question pendant la deuxième partie de la reprise de la cinquante-quatrième session.

47. M. FEDOROV (Fédération de Russie), faisant observer que le programme de la Commission pour la deuxième partie de la reprise de la cinquante-quatrième

session est déjà très chargé, appuie la proposition tendant à renvoyer la question à la cinquante-cinquième session.

48. Mme ACHOURI (Tunisie) appuie la proposition faite par la représentante des Philippines car la Commission manquerait à ses responsabilités si elle ajournait son examen de questions qui affectent les droits des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies. La délégation tunisienne est néanmoins prête à s'associer à tout consensus auquel pourra parvenir la Commission.

49. La PRESIDENTE demande à la représentante des Philippines d'accepter la recommandation faite par le représentant de l'Inde, qui a coordonné les consultations officieuses sur la question. La Commission a un programme de travail très chargé pour la deuxième partie de la reprise de la cinquante-quatrième session, pendant laquelle elle s'occupera essentiellement des questions liées au maintien de la paix. Comme les questions concernant les ressources humaines seront l'un des thèmes centraux des travaux de la Commission pendant la cinquante-cinquième session, il semblerait préférable de renvoyer la question à cette session.

50. Il en est ainsi décidé.

51. M. YAMAGIWA (Japon) est profondément préoccupé par le manque de réceptivité dont le Secrétariat a fait preuve pendant l'examen à la Commission des questions touchant les ressources humaines. Plus de 100 jours se sont écoulés depuis que la délégation japonaise a demandé un certain nombre de rectifications et d'éclaircissements concernant le rapport du Secrétaire général relatif à la composition du Secrétariat (A/54/279) mais aucun rectificatif supplémentaire n'a été publié jusqu'à présent et le Secrétariat n'a guère répondu aux préoccupations exprimées, que ce soit officiellement ou officieusement. Bien qu'un examen d'ensemble de la gestion des ressources humaines ne figure pas à l'ordre du jour de la session en cours, le Secrétariat doit néanmoins répondre comme il convient aux questions posées par les Etats Membres. Celui-ci ne l'ayant pas fait, il a été difficile pour la Commission d'examiner la question au moment approprié ou de prendre les mesures qui s'imposaient. M. Yamagiwa espère que le Secrétariat fera en sorte que cette situation ne se renouvelle pas à la cinquante-cinquième session.

52. Mme ARAGON (Philippines) regrette que la discussion de la question de la gestion des ressources humaines doive être remise à la cinquante-cinquième session. La délégation philippine continue d'éprouver des doutes touchant le paragraphe 2 de la section V de la résolution 53/221 de l'Assemblée générale et demande au Secrétaire général de soumettre un rapport d'ensemble sur le concours organisé pour le passage dans la catégorie des administrateurs de fonctionnaires d'autres catégories (concours G à P) dans le contexte du rapport sur la gestion des ressources humaines qu'il doit présenter à l'Assemblée à sa cinquante-cinquième session.

53. Mme SILOT BRAVO (Cuba) aurait elle aussi préféré que les questions relatives aux ressources humaines qui ont été discutées pendant la partie en cours de la reprise de la session, qui revêtent une importance capitale, aient été suivies plus systématiquement. S'agissant des délégations de pouvoir, elle relève avec préoccupation que certaines des mesures appliquées vont au-delà de ce que l'Assemblée générale a décidé dans la section IV de sa résolution 53/221.

/...

A la cinquante-cinquième session, la Commission devra faire porter tout particulièrement son attention sur cette question, notamment eu égard aux effets qu'elle peut avoir sur la santé et l'environnement de travail des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies.

54. M. FEDOROV (Fédération de Russie) fait observer que le rapport du Secrétaire général sur le concours G à P est déjà disponible. Le Secrétariat doit respecter rigoureusement les dispositions de la résolution 53/221 de l'Assemblée générale.

55. M. TADESSE (Ethiopie) regrette que la discussion de la question de la gestion des ressources humaines ait été remise à la cinquante-cinquième session. Il rappelle que, lorsque l'Assemblée générale a adopté sa résolution 53/221, le Groupe des 77 a demandé des informations sur les incidences du paragraphe 2 de la section V de la résolution. Dans sa réponse, le Secrétaire général a fait savoir que lesdites incidences n'étaient pas positives. Néanmoins, la Commission n'a pas assez réfléchi sur la question; M. Tadesse pense, comme la représentante de la Tunisie, qu'il faut rendre justice aux fonctionnaires du Secrétariat, et il demande par conséquent au Secrétaire général de présenter un rapport d'ensemble sur les incidences de cette résolution à la cinquante-cinquième session.

POINT 125 DE L'ORDRE DU JOUR : BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite) (A/C.5/54/L.54)

Projet de résolution A/C.5/54/L.54

56. M. SMYTH (Irlande) fait savoir qu'il ne s'est pas encore dégagé de consensus sur le projet de résolution A/C.5/54/L.54 et demande que la séance soit suspendue pour pouvoir poursuivre les consultations.

La séance, suspendue à 16 h 50, est reprise à 20 h 35.

57. M. SMYTH (Irlande) présentant le projet de résolution A/C.5/54/L.54, précise qu'il a été apporté à la suite des consultations officieuses un certain nombre de changements au texte distribué aux membres de la Commission. Premièrement, au paragraphe 4 de la section A, il y a lieu de supprimer les noms de pays figurant entre parenthèses et d'insérer le chiffre "12" dans le blanc figurant à la deuxième ligne. L'alinéa d) du paragraphe 4 doit être supprimé. L'alinéa i) du même paragraphe 4 doit se lire comme suit "Une option fondée sur les éléments et critères aux alinéas i) à viii) et une réponse à l'alinéa ix) :". En outre, il convient d'ajouter ce qui suit après le paragraphe 4 i) viii) : "ix) Pour examiner les incidences à long terme des critères servant actuellement à déterminer le seuil de déclenchement de la formule de dégrèvement pour faible revenu par habitant et recommander des solutions de rechange en vue de maintenir durablement le montant global du dégrèvement pour l'ensemble des pays en développement et d'éviter que des pays en développement à revenu intermédiaire ne continuent à bénéficier du dégrèvement;".

58. Dans la section B, il y a lieu de supprimer les crochets au paragraphe 1 et, au paragraphe 2 c), de supprimer les crochets et de supprimer, à la troisième ligne, le passage suivant les mots "à sa cinquante-cinquième session".

Par ailleurs, le paragraphe 3 doit être supprimé et remplacé par le texte suivant :

"Se félicite que le Comité des contributions ait décidé d'envisager des critères et méthodes plus systématiques pour déterminer quand il convient de remplacer les taux de change du marché aux fins de l'établissement du barème des quotes-parts, et attend avec intérêt les autres rapports qui lui seront présentés."

59. M. RAMOS (Portugal), parlant au nom de l'Union européenne, dit qu'il avait cru comprendre, lors des consultations officieuses, que les mots "à sa cinquante-cinquième session" étaient inutiles et seraient supprimés du nouveau paragraphe 4 i) ix) de la section A. En outre, au paragraphe 2 c) de la section B, le mot "recommander" devrait être remplacé par l'expression "rendre compte".

60. Mme MOGLIA (Argentine) dit qu'il faudrait supprimer les crochets au deuxième alinéa du préambule.

61. Le projet de résolution A/C.5/54/L.54, tel que modifié oralement, est adopté.

62. M. RAMOS (Portugal), prenant la parole pour expliquer la position de l'Union européenne, dit que toutes les parties ont fait preuve de beaucoup de souplesse lors des consultations officieuses et espère que ce climat de meilleure compréhension persistera.

63. M. LOZINSKY (Fédération de Russie) dit que sa délégation, sans avoir d'objections de principe à opposer au projet de résolution étant donné qu'il a essentiellement un caractère de procédure, n'est pas d'accord avec certains des éléments inclus par certains pays et groupes.

64. Mme NOSSEL (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation des Etats-Unis est satisfaite des progrès accomplis et espère qu'alors même qu'il reste beaucoup à faire, une solution pourra être trouvée dans un esprit de compromis.

65. M. HASSAN (Nigéria), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe des 77 espère vivement que le processus de négociations qui doit avoir lieu pendant la deuxième partie de la reprise de la session se déroulera dans un climat positif.

66. M. VANTESEVICH (Biélorus) dit qu'il est entendu pour sa délégation que les 12 options ne constituent pas les éléments de la méthode qui sera suivie à l'avenir pour l'établissement du barème des quotes-parts mais sont seulement différentes formules pouvant être envisagées.

QUESTIONS DIVERSES

67. M. GAMMAL (Egypte) demande au Secrétariat de préparer pour la première semaine de la deuxième partie de la reprise de la session un document détaillé indiquant toutes les promotions à des postes d'encadrement au Service de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies intervenues au cours des trois

années écoulées. Cette liste devra indiquer la nationalité et l'ancienneté des intéressés et comporter des informations sur le processus de sélection.

68. M. HASSAN (Nigéria), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, tient à préciser que le Groupe des 77 n'a aucunement pris position au sujet du concours G à P.

Achèvement des travaux de la Cinquième Commission pendant la première partie de la reprise de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale

69. La PRESIDENTE déclare que la Cinquième Commission a ainsi achevé ses travaux pour la première partie de la reprise de la cinquante-quatrième session.

La séance est levée à 21 h 15.